

Conditions générales de vente

La Broye

Les présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») régissent la vente de prestations payantes, telles que des abonnements numériques au journal « La Broye » ou à son édition imprimée, ainsi que des commandes effectuées par téléphone, par un bulletin de commande ou sur la boutique en ligne de la Broye (ensemble les « **Prestations Payantes** »), provenant des sites web et applications (ensemble le(s) « **Site(s) Web et Application(s)** ») appartenant à St-Paul Médias SA. Lorsque les CGU mentionnent « La Broye », « nous », « notre », « nos », il est fait référence à St-Paul Médias SA.

Les CGU s'appliquent aux Sites Web et Applications suivants:

- www.labroye.ch
- Applications « La Broye » (Android et iOS)

Certaines fonctionnalités des Sites Web et Applications peuvent être sujettes à d'autres conditions ou règles additionnelles, accessibles en ligne sur les pages correspondantes.

En souscrivant à des Prestations Payantes sur les Sites Web et Applications, vous acceptez que les présentes CGV fassent partie intégrante de la relation contractuelle qui vous lie à La Broye.

Pour le surplus, les Conditions générales d'utilisation (« **CGU** ») vous sont directement applicables, de même que la politique de confidentialité (« **Politique de Confidentialité** »).

Les CGV sont contraignantes. En souscrivant à des Prestations Payantes, y compris, en passant une commande par téléphone ou par un bulletin de commande, vous acceptez les CGV (en votre propre nom ou au nom de l'entité que vous représentez) et vous garantissez que vous avez le droit, l'autorité et la capacité d'y souscrire (en votre propre nom ou au nom de l'entité que vous représentez).

1 Processus de commande

1.1 Offre

Vous ne pouvez commander de Prestations Payantes que si vous êtes majeur, capable de discernement et n'êtes pas sous curatelle.

La procédure de commande est disponible sur les Sites Web et Applications concernées, respectivement ressort des circonstances en cas de commande par téléphone ou par bulletin de commande.

En passant commande, vous acceptez d'être lié et déclarez formuler à l'encontre de La Broye une offre ferme et définitive de souscrire à la Prestation Payante sélectionnée, ceci aux conditions figurant sur les Sites Web et Applications ou autres supports. Votre offre est effective au moment où votre paiement est approuvé.

L'acceptation de votre offre par La Broye a lieu au moment où La Broye vous envoie la confirmation de commande (la « **Confirmation de Commande** »).

Nous nous réservons le droit de refuser votre offre à notre libre et entière discrétion, sans être tenu d'en indiquer les motifs.

1.2 Prix

La Broye se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment.

Les prix indiqués sur les Sites Web et Applications sont exprimés en francs suisses (CHF). Ils incluent, cas échéant, la TVA.

1.3 Paiement

Les modes de paiement acceptés sont exclusivement ceux indiqués sur les Sites Web et Applications, respectivement annoncé par téléphone ou figurant sur le bulletin de commande.

Les paiements sont effectués par l'intermédiaire des serveurs sécurisés des instituts financiers partenaires de La Broye, de sorte qu'aucune information financière vous concernant ne transite par nos serveurs, si ce n'est la confirmation ou l'échec de votre paiement ainsi qu'un identifiant propre à la plateforme de paiement et un éventuel numéro d'adhérent en cas d'e-facture.

La Broye décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du système de paiement.

1.4 Livraison

Sauf cas particulier, les Prestations Payantes sont livrées soit sous forme numérique, soit par une livraison physique.

Dans le cadre d'une livraison physique, La Broye fournira ses meilleurs efforts afin de livrer dans un délai de 10 jours les Prestations Payantes commandées, sous réserve des l'art. 2.1. et 2.2. Ce délai est toutefois de nature purement indicative et ne saurait lier La Broye.

Dans le cas d'une livraison physique, les Prestations Payantes sont livrées à l'adresse de livraison indiquée par vos soins lors de la commande. Vous êtes seul responsable de l'exactitude de l'adresse indiquée, y compris en cas de changement d'adresse La Broye ne saurait être tenue pour responsable en cas d'adresse inexacte ou erronée.

Les risques liés à l'envoi des Prestations Payantes vous sont transférés dès que celles-ci ont été remises au transporteur.

Si un colis est retourné ensuite d'une livraison infructueuse, La Broye sera alors libérée de son obligation de livrer les Prestations Payantes et le montant payé par vos soins sera conservé par La Broye. En outre, vous demeurez débiteur des frais de livraison et de retour des Prestations Payantes.

2 Abonnements

2.1 Abonnement à l'édition imprimée

L'abonnement est conclu pour une période déterminée, figurant sur les Sites Web et Applications, respectivement annoncé par téléphone ou figurant sur le bulletin de commande.

Pendant la durée de l'abonnement, La Broye livrera le journal commandé à l'adresse de votre choix.

Dans la mesure du possible, La Broye fournira les meilleurs efforts pour que la livraison du journal débute dans les 3 jours ouvrables après votre demande. Ce délai est toutefois de nature purement indicative et ne saurait lier La Broye.

2.2 Abonnement à l'édition numérique

L'abonnement à l'édition numérique du journal est conclu pour une période déterminée, figurant sur les Sites Web et Applications, respectivement annoncé par téléphone ou figurant sur le bulletin de commande.

Nous nous réservons le droit de vérifier l'utilisation des abonnements. Toute utilisation abusive pourra mener au blocage de l'accès sans que vous puissiez prétendre à un quelconque remboursement des montants déjà versés. Toute action en réparation du préjudice est réservée.

Dans la mesure du possible, La Broye fournira les meilleurs efforts pour que votre accès au journal débute dans les 3 jours ouvrables après votre demande. Ce délai est toutefois de nature purement indicative et ne saurait lier La Broye.

En principe, l'édition *journal numérique* est disponible dès 6 heures le matin (heure suisse). Ce délai est toutefois de nature purement indicative et ne saurait lier La Broye.

2.3 Renouvellement tacite et délais de résiliation

A l'issue de la période pour laquelle l'abonnement a été conclu, l'abonnement est renouvelé tacitement pour une durée équivalente, sous réserve d'une résiliation de votre abonnement dans le respect du délai de préavis ci-dessous.

Lorsque l'abonnement a été conclu pour une durée initiale d'un an ou plus, la résiliation de votre abonnement doit nous parvenir au minimum 30 jours avant l'échéance contractuelle.

Dans le cas d'un abonnement mensuel, la demande doit nous parvenir au minimum 24 heures avant l'échéance contractuelle.

Si vous ne résiliez pas votre abonnement ou que votre résiliation intervient tardivement, votre abonnement est renouvelé automatiquement pour une période identique à la durée initiale. Vous êtes alors tenu de régler le montant y afférent. La Broye se réserve le droit d'introduire à votre encontre toute procédure de recouvrement.

Les abonnements promotionnels conclus pour une durée déterminée et ne sont pas renouvelés tacitement.

La Broye se réserve le droit de rappeler, via la cellule téléphonique, l'abonné à la fin de son échéance pour lui proposer une suite possible de son abonnement. La Broye peut rappeler également un ancien abonné pour lui proposer un nouvel abonnement.

Pour les offres promotionnelles avec cadeau, le montant n'est pas négociable et ne peut être transformé en espèces. Après paiement de l'abonnement et réception du bon par courrier ou e-mail, l'abonné peut passer chercher son cadeau à la réception du journal. Dans de rares cas, les cadeaux sont envoyés par courrier.

2.4 Délai de paiement

Les factures sont réglables à 30 jours dès leur émission exception faite des abonnements promotionnels pour lesquels le délai de règlement est de 15 jours dès leur émission.

En cas de retard dans le règlement des factures, nous nous réservons le droit de réclamer l'intégralité des montants dus, y compris des frais de rappel, à La Broye ainsi que d'introduire à votre encontre toute procédure de recouvrement.

2.5 Cessation de la parution du journal

Si, pour quelque motif que ce soit, le journal auquel vous êtes abonné devait cesser de paraître au cours de la période d'abonnement, La Broye est en droit de vous proposer une prestation

correspondante au solde en francs de l'abonnement, pour un autre journal appartenant à une société affiliée.

2.6 Changement d'adresse de livraison

Si vous souhaitez changer d'adresse de livraison en Suisse, vous devez annoncer le changement d'adresse moyennant un préavis minimum de 4 jours ouvrables. Votre abonnement sera transféré à la nouvelle adresse. A défaut d'annonce, l'adresse de livraison sera réputée inexacte au sens de l'art. 1.4.

Un tel changement d'adresse de livraison ne vous permet pas de résilier votre abonnement de façon extraordinaire.

2.7 Etablissement à l'étranger

Si vous vous établissez de façon définitive à l'étranger, vous pouvez alternativement :

- transformer l'abonnement à l'édition imprimée en édition numérique pour le jour de votre départ, moyennant un délai de préavis de 10 jours. La Broye peut demander des justificatifs à l'abonné, tels qu'une attestation du service du contrôle des habitants de votre commune.
- transférer votre abonnement à un tiers résidant en Suisse pour la durée restante de celui-ci.2.8

2.8 Livraison à l'étranger

Que ce soit de manière temporaire ou définitive, le journal papier n'est pas livré à l'étranger.

2.9 Interruption de livraison

Moyennant un préavis de 4 jours ouvrable, vous pouvez demander à ce que la livraison du journal papier soit interrompue. La durée minimale d'interruption est de 6 jours de parutions consécutives et la durée maximale d'interruption est de 90 jours de parutions.

2.10 Résiliation extraordinaire

En cas de décès de l'abonné, l'abonnement est transféré aux héritiers. Les héritiers disposent d'un droit de résiliation extraordinaire leur permettant de résilier l'abonnement moyennant un délai de préavis de 4 jours.

En cas de problème de santé rendant impossible la lecture du journal, l'abonnement peut être résilié ou transféré à un tiers moyennant un délai de préavis de 4 jours. La Broye peut demander des justificatifs à l'abonné. Si l'abonnement est transféré à un tiers, ce dernier reprend l'abonnement aux conditions prévalant avant le transfert.

3 Garantie pour les défauts

Vous devez procéder immédiatement à une inspection des Prestations Payantes à la réception de celles-ci.

Lorsqu'un bon de livraison vous est remis, vous devez vérifier, avant de le signer, que les Prestations Payantes sont exemptes de défaut apparent.

En cas de défaut non apparent, vous devez aviser La Broye dans un délai de 3 jours ouvrables à compter de la réception, faute de quoi ceux-ci seront considérés comme acceptés. La Broye vous fournira les informations quant à la procédure de retour des Prestations Payantes défectueuses.

La Broye ne peut être tenue qu'au remplacement de la Prestation Payante défectueuse, à l'exclusion de toute autre prétention, notamment le remboursement de la Prestation Payante ou la réparation du préjudice prétendument subi.

Seul le fabricant est débiteur de toute éventuelle garantie, ceci à l'exclusion de La Broye. En aucun cas La Broye ne se porte garante de la garantie offerte par le fabricant.

Parallèlement à la garantie du fabricant, La Broye n'offre aucune garantie, quelle qu'elle soit. L'art. 199 du Code suisse des obligations (CO) est réservé. La Broye ne saurait être considéré comme le fabricant ou réparateur des Prestations Payantes.

4 Autres dispositions

Toute invalidité ou inapplicabilité d'une disposition des CGV n'affectera pas la validité des autres dispositions. La disposition invalide sera dans ce cas remplacée par une autre disposition ayant des effets économiques et juridiques correspondants.

Nous nous réservons le droit de modifier les dispositions des CGV à tout moment et à notre entière discrétion. De telles modifications sont immédiatement publiées sur nos offres numériques. Il vous appartient de vérifier régulièrement les dispositions des CGV.

Nous pouvons communiquer avec vous par e-mail ou via d'autres moyens de communication électroniques. Vous consentez à recevoir de telles communications sous forme électronique.

5 Adresse de contact

Si vous souhaitez prendre contact avec nous, vous trouverez ci-dessous nos coordonnées de contact :

St-Paul Médias SA

La Broye

Boulevard de Pérolles 42

1700 Fribourg

abonnement@labroye.ch

6 Droit applicable et for

Les CGV sont soumises au droit suisse et doivent être interprétées, y compris s'agissant de leur validité, au regard de celui-ci exclusivement.

Sous réserve de dispositions légales impératives, tous les litiges se rapportant aux présentes CGV relèvent de la compétence exclusive des tribunaux de la ville de Fribourg.